

26 janvier 2009

REGISTRE MONDIAL

Elaboré le 18 novembre 2004 conformément à l'Article 6 de
L'ACCORD CONCERNANT L'ETABLISSEMENT DE REGLEMENTS TECHNIQUES
MONDIAUX APPLICABLES AUX VEHICULES A ROUES, AINSI QU'AUX
EQUIPEMENTS ET PIECES QUI PEUVENT ETRE MONTES ET/OU UTILISES
SUR LES VEHICULES A ROUES
(ECE/TRANS/132 et Corr.1)
En date, à Genève, du 25 juin 1998

Additif

Règlement technique mondial No 8

Rectificatif

SYSTÈMES DE CONTRÔLE DE STABILITÉ
(Inscrit au Registre mondial le 12 novembre 2008)



NATIONS UNIES

TEXTE DU RÈGLEMENT

Paragraphe 5.6.5, modifier comme suit:

«5.6.5 Le constructeur peut utiliser le témoin de désactivation de l'ESC pour indiquer un niveau de fonctionnement différent du mode de fonctionnement par défaut initialement prévu par le constructeur, même si le véhicule satisferait aux dispositions des paragraphes 5, 5.1, 5.2 et 5.3 à ce niveau de fonctionnement de l'ESC.».

Paragraphe 7.2, modifier comme suit:

«7.2 Contrôle de la lampe-témoin. Le véhicule étant à l'arrêt et la commande de contact étant sur la position "Verrouillé" ou "Arrêt", mettre la commande de contact sur la position "Marche" ou, selon le cas, sur la position spéciale de contrôle de la lampe. Le témoin de défaut de fonctionnement de l'ESC doit s'allumer pour le contrôle de la lampe, comme prescrit au paragraphe 5.4 g) et, si le véhicule en est équipé, le témoin de désactivation doit aussi s'allumer pour le contrôle de la lampe, comme prescrit au paragraphe 5.6.2 g). Le contrôle de la lampe-témoin n'est pas requis si elle se trouve dans l'espace d'affichage commun, comme indiqué aux paragraphes 5.4.2 et 5.6.4.».

Paragraphe 7.3, modifier comme suit:

«7.3 Contrôle de la commande de désactivation de l'ESC. Sur les véhicules équipés d'une commande de désactivation de l'ESC, le véhicule étant à l'arrêt et la commande de contact étant sur la position "Verrouillé" ou "Arrêt", mettre la commande de contact sur la position "Marche". Actionner la commande de désactivation de l'ESC et vérifier que le témoin portant la mention "ESC OFF" s'allume, comme prescrit au paragraphe 5.6.2. Remettre la commande de contact sur la position "Verrouillé" ou "Arrêt", puis la mettre à nouveau sur la position "Marche" et vérifier que le témoin portant la mention "ESC OFF" s'est éteint, ce qui indique que le système ESC a été réactivé, comme prescrit au paragraphe 5.5.1.».

- - - - -